

RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

Week-end anglais « Sur les pas de Turner »

Organisée par la Turner & les 3 sœurs

Article 1 – Organisateur

La présente tombola est organisée par la Turner & les 3 sœurs, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dans le cadre du Week-end anglais « Sur les pas de Turner », qui se déroulera les 7, 8 et 9 août 2026 à Eu, Le Tréport et Mers-les-Bains.

Les bénéfices de cette tombola sont destinés à soutenir les activités culturelles de l'association.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la tombola est ouverte à toute personne physique.

Le prix du billet est fixé à 2 € (ou le montant retenu par l'association).

- Acheté avant (Galerie Résonance, vente directe par des bénévoles) ou pendant la manifestation ;
- Réservé via la billetterie officielle de la manifestation (billet sous format papier remis au Pavillon des Bains);

Chaque billet sous format papier, donne droit à une participation au tirage au sort.

Article 3 – Modalités du tirage au sort

Pour les billets réservés en ligne, un ticket portant le nom du participant est imprimé par les organisateurs.

Ces tickets sont mélangés dans l'urne.

Le tirage au sort est effectué de manière totalement aléatoire.

Il aura lieu :

Dimanche 9 août 2026 à partir de 18 h 30

au Pavillon des Bains, 9, rue Paul Doumer 80350 Mers-les-Bains.

Le premier ticket tiré remporte le premier lot, le deuxième ticket le deuxième lot, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution du dernier lot.

Un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot. Si un billet appartenant à un gagnant déjà désigné est tiré de nouveau, il sera écarté et un nouveau tirage sera effectué afin de permettre au plus grand nombre de participants d'être récompensés.

Article 4 – Liste des lots

Les lots sont attribués dans l'ordre du tirage.

1. Une traversée aller-retour Dieppe – Newhaven pour quatre personnes avec une voiture, offerte par DFDS.
2. Une gravure originale de l'artiste Jack Guerrier.
3. Un repas pour deux personnes au restaurant Quai 39 (Le Tréport).
4. Un repas pour deux personnes au Casino du Tréport.
5. Une promenade en mer pour deux personnes.
6. Un modelage de 30 minutes à l'Institut Bio Nature (Le Tréport).
7. Une entrée à l'espace détente Ô2 Falaises (Le Tréport).
8. Un bon de réduction de 20 € valable sur un repas au restaurant Damali (Le Tréport).
9. Une reproduction encadrée (33 × 43 cm) d'une aquarelle de J. M. W. Turner.
10. Un lot de six cartes postales représentant des aquarelles de J. M. W. Turner.
11. Quatre entrées au cinéma du Tréport.

12. Deux entrées au Musée du Vieux Tréport.

Les lots ne pourront être ni échangés contre leur valeur en espèces, ni remplacés à la demande des gagnants.

Article 5 – Remise des lots

Les gagnants présents lors du tirage pourront retirer immédiatement leur lot.

Les gagnants absents seront contactés par courrier électronique ou par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage au sort, aux coordonnées communiquées lors de l'achat de leur billet.

Les lots devront être retirés dans un délai de 30 jours à compter de la date du tirage, selon les modalités indiquées par l'association.

À défaut de retrait dans ce délai, et sans réponse du gagnant, le lot sera considéré comme abandonné et restera acquis à la Turner & les 3 sœurs, qui pourra en disposer librement.

Article 6 – Responsabilité

La Turner & les 3 sœurs ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation, de modification ou d'indisponibilité d'un lot indépendante de sa volonté. Dans ce cas, elle se réserve le droit de remplacer le lot concerné par un lot de valeur équivalente.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'achat des billets sont utilisées exclusivement pour l'organisation de la tombola et la remise des lots.

Elles ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Celui-ci est consultable sur le site internet de la Turner & les 3 sœurs et pendant toute la durée de la manifestation.